

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

* * * * *

2023/010

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 14 MARS 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : RIFSEEP

Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale, rappelle que :

- le régime indemnitaire du personnel communal de Sarralbe tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été adopté par délibération du 4 octobre 2017 et actualisé en 2019.

Ce dispositif prévoit une part dite fonctionnelle fixe :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste occupé par l'agent et à son expérience professionnelle qui est versée mensuellement,
- et une part variable : le complément indemnitaire annuel (CIA) versée mensuellement en fonction de l'engagement professionnel, de la manière de servir et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien d'évaluation professionnelle en fin d'année,
- le dispositif pour les agents de catégorie C est actuellement le suivant :

IFSE :

| Catégorie C | | | |
|-------------|--------------------------------|---|------------------------------------|
| Groupe | Fonction du poste | Critères | Montants annuels |
| C1 | Expert référent | <u>Encadrement</u> Peut être amené à encadrer occasionnellement 1 à 3 agents d'exécution <u>Technicité, expertise</u> Maîtrise d'un logiciel métier Mobilisation de connaissances particulières liées aux fonctions de niveau expert Un diplôme, des habilitations et qualifications spécifiques Une autonomie partielle <u>Sujétions particulières/expositions</u> - grande disponibilité - polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail de nuit, en soirée ou soumis aux intempéries selon la fonction, effort physique - selon la fonction, exigence de confidentialité et de discrétion forte - selon la fonction un travail en contact avec du public | 5.000,00 € (3.457,00 € si logé) |
| C2 | Agent d'exécution ou d'accueil | <u>Encadrement</u> Aucune mission d'encadrement <u>Technicité/expertise</u> Mobilisation de connaissances et de compétences liées aux fonctions de niveau intermédiaire ou basique 1 autonomie partielle pas de diplôme spécifique habilitations réglementaires <u>Sujétions particulières/expositions</u> - forte polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail en soirée, de nuit ou soumis aux intempéries - selon la fonction, un effort physique - selon la fonction un travail en contact avec du public | 4.348,00 € (3.012,00 € si logé) |

CIA :

| CATEGORIE C | |
|-------------|-------------------------|
| Groupes | Montants annuels maxima |
| C1 | 883,00 € |
| C1 logé | 611,00 € |
| C2 | 483,00 € |
| C2 logé | 335,00 € |

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale,
 Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide d'actualiser comme suit ce régime indemnitaire pour les seuls agents de catégorie C afin de tenir compte du niveau de responsabilité assuré par certains agents de cette catégorie C :

IFSE :

| Catégorie C | | | |
|-------------|----------------------------|---|------------------|
| Groupe | Fonction du poste | Critères | Montants annuels |
| C1 | Chef de service | <u>Encadrement</u> Assure un poste de chef de service avec encadrement de personnel Poste à forte expertise et responsabilité et de conseil stratégique <u>Technicité, expertise</u> Maîtrise d'un logiciel métier Mobilisation de connaissances particulières liées aux fonctions de niveau expert Un diplôme, des habilitations et qualifications spécifiques Une autonomie partielle <u>Sujétions particulières/expositions</u> - grande disponibilité - polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail en soirée. - Exigence de confidentialité et de discrétion forte - Un travail en contact avec du public | 6 500,00 € |
| C2 | Adjoint au chef de service | <u>Encadrement</u> Assure un poste d'adjoint au chef de service avec management permanent d'une équipe opérationnelle sous l'autorité du chef de service. Fonctions de référent avec travaux d'organisation et de coordination quotidiennes Sujétions particulières <u>Technicité, expertise</u> Maîtrise d'un logiciel métier Mobilisation de connaissances particulières liées aux fonctions de niveau expert Un diplôme, des habilitations et qualifications spécifiques Une autonomie partielle <u>Sujétions particulières/expositions</u> - grande disponibilité - polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail de nuit, en soirée ou soumis aux intempéries selon la fonction, effort physique - selon la fonction un travail en contact avec du public | 6 000,00 € |

| | | | |
|----|---|--|------------------------------------|
| C3 | Suppléant d'un adjoint au chef de service | <p><u>Encadrement</u> Assure un poste de suppléant d'un adjoint au chef de service avec management occasionnel d'une équipe opérationnelle sous l'autorité du chef de service. Fonctions de référent avec travaux d'organisation et de coordination quotidienne. Sujétions particulières <u>Technicité, expertise</u> Maîtrise d'un logiciel métier Mobilisation de connaissances particulières liées aux fonctions de niveau expert Un diplôme, des habilitations et qualifications spécifiques Une autonomie partielle <u>Sujétions particulières/expositions</u> - grande disponibilité - polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail de nuit, en soirée ou soumis aux intempéries selon la fonction, effort physique - selon la fonction un travail en contact avec du public</p> | 5 500,00 € |
| C4 | Expert référent | <p><u>Encadrement</u> Peut être amené à encadrer occasionnellement 1 à 3 agents d'exécution <u>Technicité, expertise</u> Maîtrise d'un logiciel métier Mobilisation de connaissances particulières liées aux fonctions de niveau expert Un diplôme, des habilitations et qualifications spécifiques Une autonomie partielle <u>Sujétions particulières/expositions</u> - grande disponibilité - polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail de nuit, en soirée ou soumis aux intempéries selon la fonction, effort physique - selon la fonction, exigence de confidentialité et de discrétion forte - selon la fonction un travail en contact avec du public</p> | 5.000,00 € (3.457,00 € si logé) |
| C5 | Agent d'exécution ou d'accueil | <p><u>Encadrement</u> Aucune mission d'encadrement <u>Technicité/expertise</u> Mobilisation de connaissances et de compétences liées aux fonctions de niveau intermédiaire ou basique 1 autonomie partielle pas de diplôme spécifique habilitations réglementaires <u>Sujétions particulières/expositions</u> - forte polyvalence - peut occasionnellement effectuer du travail en soirée, de nuit ou soumis aux intempéries - selon la fonction, un effort physique - selon la fonction un travail en contact avec du public</p> | 4.348,00 € (3.012,00 € si logé) |

CIA :

| CATEGORIE C | |
|-------------|-------------------------|
| Groupes | Montants annuels maxima |
| C1 | 1 200,00 € |
| C2 | 1 100,00 € |
| C3 | 1 000 € |
| C4 | 883 € |
| C4 logé | 611 € |
| C5 | 483 € |
| C5 logé | 335 € |

- décide que toutes les autres dispositions du RIFSEEP adoptées par délibérations en séance du 4 octobre 2017 et actualisées par délibération du 28 février 2019 et du 13 octobre 2020 (pour l'intégration d'un ingénieur et d'un technicien principal) sont maintenues.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 21 mars 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 14 mars 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

